

#### Commune de FAY AUX LOGES

# Service Famille Jeunesse

MAJ AU 01/01/2022

Les tarifs consistent à appliquer un taux d'effort au quotient familial réel de chaque famille mis à jour une fois par an. S'il y a modification de QF en cours d'année, le changement sera applicable le mois suivant l'information donnée aux services.

Des tarifs plancher (mini) et plafond (maxi) encadrent le système. Pour connaître le tarif qui vous sera applicable, vous pouvez solliciter une simulation auprès du service famille jeunesse

En cas de non-paiement dans le délai imparti, le recouvrement sera effectué par le Percepteur avant engagement de poursuites. Toute réclamation est à formuler par écrit, servicefamille@mairie-fayauxloges.fr, dans les 15 jours suivant l'émission de la facture et ne pourra concerner que cette dernière. A défaut, aucune réclamation ne sera étudiée.

#### Moyens de paiement :

- Chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (à remettre au pôle)
- Numéraire (à remettre au pôle)
- Paiement en ligne
- CESU

#### **Absences**

#### **ABSENCE PREVUE**

La famille devra modifier ses réservations sur le portail famille. Les repas prévus par les parents et non annulés dans les délais seront facturés.

#### **ABSENCE IMPREVUE**

Chaque absence imprévue devra être signalée par les parents au service gestionnaire (<u>servicefamille@mairie-fayauxloges.fr</u>) le jour J avant 9h30 en précisant la durée de l'absence sous peine de facturation.

A titre exceptionnel, le premier jour d'absence sera déduit à la condition qu'un certificat médical soit remis dans les deux jours ouvrés.

#### **AUTRES CAS**

Les absences dues aux motifs suivants sont systématiquement décomptées :

Sorties organisées par l'école / Absence d'un professeur /Grève de professeurs ou des agents

### Accueil de Loisirs - Mercredi

	Tarifs au taux d'effort sur la base du quotient familial			
1/2 Journee <u>sans</u> repas (mercredi matin semaine scolaire)	tarif planche	r 2.00€ < taux d'effor	rt de 0.40% < tarif plafond 6.00 €	
Journée avec repas	tarif plancher 4.00 € < taux d'effort de 1,03 % < tarif plafond 15.45 €			
	enfants extérieurs	½ journée 12€	- journée 28.68€	

### **Restaurant Scolaire**

A coucil Dávice eleive

### **Tarif repas**

au taux d'effort sur la base du quotient familial

### 2.60 € tarif plancher < taux d'effort de 0,36% < 4.50€ tarif plafond

pour les enfants allergiques qui apportent leur repas dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé validé par le médecin scolaire : 1.75€

Adultes : **4.80€** 

Tarification sociale : Quotient familial inférieur ou égal à 1111 € : diminution de 2.00 € sur le tarif habituel ce qui fait un repas entre 0.60€ et 1.00€

## Tarif à la séquence

au taux d'effort sur la base du quotient familial

_			Accueil Periscolaire		
Matin	2.00 € tarif plancher	<	taux d'effort de 0,35%	< 3.70€ tarif plafond	

Soir 2.25 € tarif plancher < taux d'effort de 0,40% < 4.05€ tarif plafond

Matin
+soir

4.25 € tarif plancher < taux d'effort de 0,55% < 5.95€tarif plafond